



Compromis de vente caduque

Par **celine**, le **25/10/2010** à **13:39**

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente pour un terrain à bâtir le 2 mai 2010, avec une clause suspensive pour l'obtention de prêt au 31 juillet et pour le permis de construire au 31 août.

Or à aucune de ces 2 dates nous n'avons eu de retour des futurs acquereurs. Il a fallu un courrier A/R fin septembre pour apprendre qu'ils avaient eu un refus de permis de construire, qui leur a été notifié bien après le 31 août.

A cette date, ils n'ont d'ailleurs pas non plus leur accord de banque pour le financement de leur projet.

Le compromis est-il donc rendu caduque? puis-je remettre en vente mon terrain?

je vous remercie